

Le Barcel'o trail– 2022

REGLEMENT DE L'EPREUVE

Article 1 : le trail « Le Barcel'o trail» sera organisé par le Valence Sports Orientation (VSO) le vendredi 11 novembre 2022 Le départ aura lieu à la mairie de Barcelonne (Drôme) à 14h00 pour le circuit long, 14h15 pour le circuit court.
L'arrivée se fera au même endroit.

Article 2 :

Formule compétition chronométrée : deux distances

- 6.6 kms et 310 m de dénivelé positif
- 14.7 kms et 620 m de dénivelé positif.

La fermeture des circuits sera effective à 17 h 30. Tous les concurrents, chronométrés devront être rentrés avant.

Article 3 : l'épreuve compétition est ouverte aux coureurs titulaires de la licence FFA en cours de validité à la date du trail d'un certificat médical datant de moins d'un an, faisant apparaître la non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied ou tous sports **en compétition**.

Article 4 : Le circuit long est ouvert aux catégories junior (nés en 2004 et 2005), espoir (nés en 2001 / 2002 et 2003), Senior (nés entre 1989 et 2000) et Masters (nés en 1988 et avant). Le circuit court est ouvert à toutes ces catégories plus les cadets (nés en 2006 et 2007).

Article 5 : ravitaillements.

Les coureurs du 6.6 kms auront un ravitaillement à l'arrivée.

Sur le parcours du 14.7 kms, un ravitaillement sera situé aux km 7.5 et à l'arrivée.

Les ravitaillements effectués par des personnes extérieures à l'organisation ne seront autorisés qu'au point de ravitaillement. Suiveurs, VTT ou accompagnateurs sont interdits. Le non-respect de ce point de règlement entrainera la disqualification du coureur.

Article 6 : équipement.

Le trail a lieu en novembre ; les conditions météorologiques peuvent être extrêmes: il peut y avoir de la neige en passant à une altitude de 500mètres, le brouillard est envisageable. Le terrain peut être très humide.

Matériel conseillé :

- un système d'hydratation de 0,5l minimum est à prévoir.
- un téléphone portable
- une veste imperméable selon météo
- des vêtements chauds: un sous pull ou une veste polaire selon météo.

Article 7 : assistance.

La sécurité des coureurs est assurée par des secouristes (ADPC26). Chaque participant se doit de porter assistance à un concurrent en détresse et de donner l'alerte.

Les secouristes auront toute autorité et pouvoir pour arrêter un coureur en cas de problème médical important. Les coureurs s'inscrivant au trail « Le Barcel'o trail » se sont assurés qu'ils ont le niveau pour parcourir la distance choisie dans sa totalité: les cas de rapatriements assurés pas les organisateurs seront exceptionnels et uniquement sur avis des secouristes. Les coureurs qui abandonnent parce qu'ils sentent ne pas pouvoir réaliser la performance qu'ils avaient entrevue rejoindront l'arrivée par leurs propres moyens (amis, famille, auto-stop) en prévenant impérativement

les organisateurs.

Article 8 : respect de l'environnement.

Afin de minimiser l'impact de la manifestation sur l'environnement, le nombre de ravitaillement est limité à un seul sur le parcours court et deux sur le circuit long. Des poubelles seront à la disposition des coureurs à ce ravitaillement et à l'arrivée. Tout participant surpris à jeter des débris sur le parcours sera disqualifié, il rejoindra l'arrivée par ses propres moyens. Aucune réclamation ne sera acceptée.

Article 9 : résultats et récompenses.

Récompenses pour le 6.6 kms et le 14.7 kms, les 3 premiers hommes et les 3 premières femmes scratch.

Le premier de chaque catégorie homme et femme : junior, espoir, sénior et vétéran (M0/M1, M2/M3, M4/M5 et M6/et+) sur le long et le 1^{er} cadet en plus sur le court. Pas de cumul des prix (soit 42 récompensés). La personne devra être présente pour retirer son lot.

Article 10 : signalisation et contrôles.

Les coureurs trouveront sur le parcours de la rubalise. Les coureurs s'engagent à respecter le parcours dans sa totalité si un coureur est pris en flagrant délit de couper le parcours, ce dernier sera automatiquement disqualifié.

Article 11 : assurance.

Les organisateurs ont souscrit une assurance responsabilité civile, mais chaque coureur devra être couvert par une assurance personnelle de responsabilité civile. Les organisateurs ne peuvent en aucun cas être tenus responsables en cas d'accident, de défaillance consécutive à un mauvais état de santé ou une préparation insuffisante d'un concurrent.

Article 12 : inscriptions.

Seulement les 300 premiers inscrits auront un cadeau d'inscription.

L'inscription et le paiement se font en ligne par le biais de notre partenaire Chronosphères [Bienvenue sur le site - Chronospheres](#)

Le tarif est de 8 euros pour le 6.6 kms et de 15 euros pour le 14.7 kms si l'inscription est faite en ligne, elle sera majorée de 3 euros sur place.

Les inscriptions sur place seront clôturées 30 minutes avant le départ. Elles se feront dans la limite de 500 concurrents sur les circuits compétition.

Article 13 : droit à l'image.

Les coureurs s'inscrivant au trail « Le Barcel'o trail » abandonnent leurs droits à l'image et autorisent les organisateurs à utiliser toutes les images prises lors de la course.

Toute inscription implique que le concurrent a lu et accepte les termes du présent règlement.

Contact : vso.2605@free.fr ou le site internet : <http://valence-sports-orientation.fr>